

M. Gilbert: Le député me permettrait-il de poser une autre question? Est-il au courant de la déclaration faite hier par le ministre de la Justice, selon laquelle le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'organiser de loterie? Si oui, son argument voulant que cet amendement du gouvernement serait une façon d'enrayer la crise monétaire actuelle n'a guère ou pas de poids.

L'hon. M. Dinsdale: A mon avis, le chef du Nouveau parti démocratique nous a fait voir un des plus grands vices—si je peux m'exprimer ainsi—de cette mesure.

L'hon. M. Turner: Il y a quelques députés formidables dans ce parti.

L'hon. M. Dinsdale: C'est pourquoi je suis doublement sévère à l'égard de ce projet de loi car le chef du Nouveau parti démocratique a fort bien démontré que l'État est autorisé à organiser une loterie nationale sans faire appel au Parlement, subrepticement, par des moyens bureaucratiques, grâce à un décret du conseil. Cela, je pense, intensifie mon opposition au bill.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car les remarques sur les loteries ont déjà été nombreuses.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député de Champlain aimerait poser une question au député de Brandon-Souris si celui-ci y consent. Toutefois, je signale aux députés qu'ils ne devraient pas prendre l'habitude de poser des questions à l'occasion de tout discours.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député, puisqu'il a parlé des sept péchés capitaux, s'il considère que le gouvernement est en train de faire l'apologie des sept péchés capitaux.

Hier, il s'agissait de luxure et, aujourd'hui, il s'agit d'avarice.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: A mon avis, c'est le gouvernement qui devra répondre à cette question. Je ne saurais parler en son nom.

M. Woolliams: Si on veut bien me le permettre, j'aimerais consacrer environ cinq minutes à la question des loteries. On ne semble pas l'avoir vraiment comprise. A vrai dire, en grande partie, ce bill n'a pas été très bien compris du grand public. Les arguments invoqués cet après-midi en ce qui concerne les loteries renforcent la thèse qu'on avait

[L'hon. M. Dinsdale.]

formulée au début du débat en faveur d'un fractionnement du bill, ce qui aurait permis aux députés favorables à certaines de ses parties de voter suivant leur conscience et celle de leurs mandants. Voilà mon premier point.

Quant aux loteries, nous devons faire une distinction entre deux principes: tout d'abord, le contrôle exercé par l'État sur les clubs et les associations religieuses poursuivant des fins charitables ou religieuses est tout autre chose qu'une loterie contrôlée par l'État. La province, par l'intermédiaire du procureur général, peut alors déclarer qu'une activité de ce genre est valable parce qu'elle vise des fins charitables ou religieuses. Si l'on considère les loteries dirigées par l'État, je ne puis imaginer que le gouvernement ait besoin du consentement de la Chambre pour cela, car une loterie de ce genre relèverait de la juridiction des droits civils.

En ce moment, nous traitons de droit criminel et de questions de morale. Les loteries qui intéressent la Chambre ont été évoquées hier soir par le ministre lorsqu'il s'est efforcé de répondre aux questions que lui a posées mon chef et le chef du Nouveau parti démocratique. On a dit que dans un bill visant le droit criminel, l'État a le droit d'instituer une loterie sans renvoyer l'affaire au Parlement. Autrement dit, après la prorogation des Chambres le 27 juin—et nombre d'entre nous espèrent que les Chambres seront prorogées ce jour-là—soit entre le 27 juin et disons, le mois de septembre ou octobre, lors de la rentrée, si le présent bill est adopté, le gouvernement pourra, au moyen d'un décret du conseil, entériner immédiatement, sans saisir le Parlement de l'affaire, le droit du gouvernement fédéral de créer une loterie fédérale et de cette manière percevoir des impôts. En d'autres mots, le gouvernement pourrait presque amorcer un nouveau budget au moyen des loteries.

A mon avis, c'est exactement l'argument invoqué cet après-midi par le chef du NPD et hier par le chef de notre parti. Je ne sais quelle est la position des membres de mon parti à ce sujet, car nous avons l'intention de tenir un vote libre sur ce bill. Nous croyons à la liberté en ce qui concerne cette question. Je puis, cependant, parler au nom de quelques membres de mon parti. Certains s'opposent aux loteries et au jeu sous toutes ses formes, et l'on pourrait, je pense, placer le préopinant dans cette catégorie.

L'hon. M. Dinsdale: C'est exact.

M. Woolliams: Il m'approuve. C'est donc dire que je l'ai ni mal compris ni mal cité. Toutefois, certains d'entre nous ne sont pas